



AU FIL DE L'EAU

EDIT'EAU



La qualité de l'eau, c'est l'affaire de tous !

L'eau est un patrimoine commun. L'eau de nos rivières est celle que nous retrouvons à notre robinet.

Le bon état écologique de nos cours d'eau nous garantit une eau de qualité, en quantité, et génératrice de biodiversité aquatique. Nous devons

apprendre à vivre avec nos rivières et à œuvrer collectivement à leur fragile préservation.

2016 aura été une année climatique contrastée, sans précédent, avec un printemps très pluvieux et un hiver sec aux conséquences critiques pour nos cours d'eau et ses usagers.

Pour une bonne gestion de l'eau, le périmètre pertinent est celui du bassin versant. Ceux de l'Èvre, de la Thau et du St Denis représentent 710 km².



L'Èvre à Montrevault

Cette année 2017, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), plan de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques élaboré collectivement, sera approuvé et débutera sa mise en œuvre. Parallèlement, le SMiB poursuivra son action de restauration des milieux aquatiques en signant un nouveau « Contrat Territorial Milieux Aquatiques » sur la période 2017-2022. Ces deux opérations feront chacune l'objet d'une enquête publique au mois de mai.

Si la gestion et l'entretien des bords de cours d'eau est du ressort des propriétaires riverains, le SMiB peut les suppléer en cas de travaux de restauration d'une portion de cours d'eau. L'eau est l'affaire de tous, venez exprimer votre avis lors des deux consultations publiques.

Le SMiB est votre interlocuteur privilégié en matière de gestion de l'eau.

Christophe DOUGÉ
Président du SMiB Èvre - Thau - St Denis

Le SMiB, c'est quoi ?

C'est le Syndicat Mixte des Bassins Èvre - Thau - St Denis : un établissement public de coopération intercommunale qui regroupe Mauges Communauté, l'Agglomération du Choletais et la commune de Chalonnes-sur-Loire. Il œuvre pour la restauration des cours d'eau et zones humides.

UNE QUESTION, UN PROJET... CONTACTEZ-NOUS !

Le SMiB a pour rôle la gestion des milieux aquatiques sur les bassins versants Èvre - Thau - St Denis. L'objectif principal est la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Il mène des travaux de restauration globale des milieux, en abordant toutes les problématiques (lit mineur, végétation, berges, continuité...) mais ne prend pas en charge les actions ponctuelles ou d'entretien.

Il porte notamment le Contrat Territorial (volet milieux aquatiques et volet pollutions diffuses) et le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Nous vous rappelons que les travaux de modification des cours d'eau et zones humides sont strictement réglementés ; en cas de projet, au préalable prenez contact avec la Police de l'eau ou le SMiB.

Syndicat Mixte des Bassins Èvre - Thau - St Denis
CS 10063 - Beaupréau
49600 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES
Tél. 02 41 71 76 83

Courriel : contact@evrethausaintdenis.fr
Site Internet : www.evrethausaintdenis.fr

Avec le soutien financier de :



CONSULTEZ
NOTRE SITE !

www.evrethausaintdenis.fr

ENQUÊTES PUBLIQUES ON VOUS CONSULTE !

- SAGE : du 9 mai au 12 juin 2017
 - Programme de restauration des cours d'eau : mai / juin 2017
- Plus d'informations en mairie ou sur le site du SMiB.

DU BARBEAU SUR L'ÈVRE !

Le 7 novembre dernier, lors d'un inventaire effectué au moyen d'une pêche électrique par l'Agence Française de la Biodiversité, un barbeau fluviatile (*Barbus barbus*) a pu être capturé. À notre connaissance, cette espèce n'avait jamais été détectée sur l'Èvre. Cette découverte fait suite à l'observation, le 14 septembre, de hotus (*Chondrostoma nasus*) sur le même secteur (cette espèce n'était pas non plus connue sur l'Èvre).

Alors, est-ce une bonne nouvelle ? Assurément ! En effet, l'Èvre est classée comme un cours d'eau de

la « zone à barbeaux », quoi de plus normal dès lors d'y trouver ce poisson...

Et pourtant, cela ne coule pas de source. En effet, les chaussées ont considérablement modifié le profil de l'Èvre au fil des siècles, transformant la rivière en une succession de biefs profonds et stagnants. Dès lors, les espèces typiques de « la zone à barbeaux » que sont le Hotu, la Vandoise, le Spirin entre autres, et qui affectionnent les eaux courantes et bien oxygénées, ont progressivement été supplantées par ceux de la « zone à brèmes » :



Barbeau fluviatile

sandre, carpe, brème, rotengle...

Le retour (ou la redécouverte) de ces espèces témoigne donc du potentiel de l'Èvre et de ses affluents à y faire barboter ses espèces originelles, et ainsi se rapprocher du bon état.

Panneaux routiers (Thau et St Denis)



Panneau à Montjean-sur-Loire

Depuis 2010, des panneaux routiers ont été mis en place sur le bassin versant de l'Èvre pour indiquer le nom des cours d'eau et leur appartenance au bassin versant (110 ponts concernés). Sur les bassins versants de la Thau et du St Denis, seules les routes départementales avaient fait l'objet de pose de panneaux.

Pour finaliser cette action, ces panneaux seront posés sur les voies communales au cours de l'année 2017. Le SMiB prendra en charge l'achat des fournitures et la commune de Mauges-sur-Loire réalisera la pose sur environ 30 ponts (cours principaux et affluents).

FICHE D'IDENTITÉ DES BASSINS VERSANTS ÈVRE - THAU - ST DENIS

Qu'est-ce qu'un bassin versant ?

Le bassin versant d'une rivière, c'est l'ensemble du territoire sur lequel s'écoulent et s'infiltrent les eaux qui alimentent la rivière et ses affluents. Ce bassin n'a pas les mêmes frontières que les communes. En effet, ce sont les lignes de crête des collines qui séparent les différents bassins versants. Ainsi, en fonction de l'endroit où tombe la goutte de pluie, elle ira : soit dans le bassin versant de l'Èvre, soit dans un bassin versant voisin (Thau, St Denis, Layon ou Moine, par exemple).

Bassin versant de l'Èvre :

- Superficie : 573 km²
- 16 communes concernées
- Longueur de cours d'eau cumulée : 567 km, dont 93 km pour l'Èvre
- Source de l'Èvre : **Veziens**
- Confluence avec la Loire : **Le Marillais**

Bassin versant de la Thau :

- Superficie : 72 km²
- 1 commune concernée
- Longueur de cours d'eau cumulée : 79 km, dont 12 km pour la Thau
- Source de la Thau : **Montjean-sur-Loire**
- Confluence avec la Loire : **Saint-Florent-le-Vieil**

Bassin versant du St Denis :

- Superficie : 30 km²
- 2 communes concernées
- Longueur de cours d'eau cumulée : 29 km, dont 9 km pour le St Denis
- Source du St Denis : **Bourgneuf-en-Mauges**
- Confluence avec la Loire : **Montjean-sur-Loire**



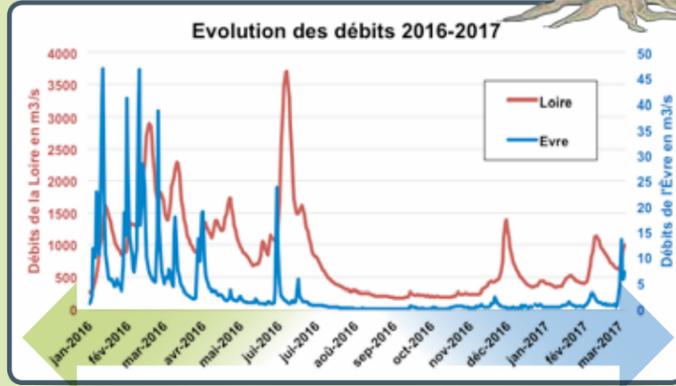
2016 : Une année météo Pas Comme les autres



En 2016, les cours d'eau ont connu des variations de niveau atypiques. En effet, les caprices du climat ont apporté des précipitations très importantes à la fin du printemps, à l'inverse des 8 mois suivants qui ont été particulièrement secs.

Un printemps pour le moins pluvieux...

Le printemps a enregistré des précipitations exceptionnelles entraînant une augmentation du niveau des eaux, et en particulier de la Loire provoquant notamment une inondation des prairies de la Thau. Celle-ci a ennoyé et fait fermenter l'herbe haute. Sa pourriture a occasionné outre une odeur d'œuf pourri, une asphyxie et une mortalité de plusieurs tonnes de poissons.



... qui a précédé un automne et un hiver particulièrement secs !

A l'inverse, quasiment aucune pluie n'est tombée durant l'automne et l'hiver derniers, entraînant des niveaux d'eau hivernaux historiquement faibles. Le débit moyen de l'Èvre en décembre 2016 a été le plus faible jamais observé depuis le début des mesures en 1967.

Conséquence : les débits faibles conjugués à l'ouverture hivernale des ouvrages a entraîné une baisse importante du niveau des eaux, sur l'Èvre notamment. Quoiqu'impressionnante, cette baisse du niveau a été très positive pour la rivière puisque les vases ont pu se dégrader au contact de l'air libre, et la concentration des écoulements dans le milieu du lit a accéléré le décolmatage du fond et la circulation des sédiments.

Plantations De haies Bocagères



Dans le cadre d'un partenariat avec Mission Bocage, et avec le financement du Conseil Départemental du Maine et Loire, le SMiB porte en 2017 la plantation de **1 500 mètres linéaires de haies sur la commune de Mauges-sur-Loire**. Cette action se veut complémentaire au Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) du bassin de la Thau. Afin de répondre aux enjeux de qualité de l'eau, le SMiB encourage les plantations de haies bocagères et réfléchit à un portage des plantations à l'échelle de son territoire. Si vous avez un projet, n'hésitez pas à prendre contact avec le SMiB.



Haie bocagère à Saint-Laurent-du-Mottay

Formation sur l'entretien Des Bords De Cours D'eau



Formation à la Poitevineière

Le CPIE Loire Anjou, en partenariat avec le SMiB, a organisé deux journées de formation auprès des agents et élus de Beaupréau-en-Mauges (2016) et de Montrevault-sur-Èvre (2017) en charge de la gestion des espaces verts. Chaque formation s'est déroulée sur une journée avec une présentation en salle puis des visites sur différents sites de la commune concernée. L'objectif était de sensibiliser aux **bonnes pratiques en bordure des cours d'eau et plans d'eau** afin de favoriser la biodiversité et de limiter les phénomènes d'érosion. Cette journée a permis d'échanger sur l'intérêt de la préservation des cours d'eau, des zones humides, de la qualité de l'eau, des techniques et de la végétation à privilégier.

Enquête Publique sur le Programme De restauration Des Cours D'eau



ENQUÊTE
PUBLIQUE

Suite à une étude préalable, un nouveau programme d'actions quinquennal va voir le jour sur les bassins de l'Èvre, de la Thau et du S' Denis.

Le contenu de ce programme a été validé en 2016. Pour sa mise en œuvre le SMiB sollicite auprès de la Police de l'eau :

- Une « autorisation unique » qui lui permet de mener des travaux en cours d'eau,
- Une « Déclaration d'Intérêt Général » (DIG) qui permet d'agir sur des propriétés privées à l'aide de fonds publics.

Le dossier sera donc soumis à une enquête publique qui débutera courant mai 2017. Un commissaire enquêteur sera désigné pour suivre cette procédure qui comprendra notamment :

- Une mise à disposition des documents (descriptifs des travaux prévus, plans, estimatifs financiers, etc.) dans plusieurs mairies du territoire et sur internet,
- La tenue de permanences avec la présence du commissaire enquêteur,
- Le recueil de l'ensemble des remarques formulées à l'oral lors des permanences ou à l'écrit (registre papier ou sur internet),
- La synthèse, l'interprétation et la rédaction de l'avis du commissaire enquêteur, qui sera joint au dossier soumis au Préfet pour approbation.

Le démarrage de l'enquête publique sera signalé par l'affichage d'avis dans les mairies et à proximité des cours d'eau, d'une communication dans les journaux et via le site internet du SMiB.

Premiers travaux sur la Grand' Fosse (la Thau)



En prévision de la déconnexion du plan d'eau de la Grand' Fosse (Le Mesnil-en-Vallée), des peupliers ont été abattus et valorisés sur l'emplacement de futur ruisseau de contournement. Les travaux doivent débuter à l'automne prochain, quand l'étude de faisabilité sera finalisée.



Plan d'eau de la Grand'Fosse (Le Mesnil-en-Vallée)

Etude Continuité écologique sur l'Èvre aval



Chaussée de Gevrise (Botz-en-Mauges)

Cette étude a pour objectif la **restauration de la continuité écologique** (libre circulation des organismes aquatiques et transit des sédiments) au niveau des **5 derniers ouvrages de l'Èvre**, du Pont Dalaine à Notre-Dame-du-Marillais (soit environ 14 km de rivière). Il s'agit en effet d'une obligation réglementaire pour le bon état de l'Èvre.

Un premier diagnostic a été mené depuis 2015 ; pour le compléter et élaborer les différents scénarios d'intervention, un nouveau bureau d'études a été retenu. Il s'agit de SEGI Ingénierie, qui a débuté son travail au mois de janvier 2017.

Le comité de pilotage de l'étude rassemble les représentants des collectivités, de l'État, des organismes financeurs et de l'ensemble des acteurs locaux : agriculteurs, pêcheurs, propriétaires riverains, associations...

L'objectif est de déterminer un scénario d'intervention sur les 14 kms du bief, de manière concertée et partagée par l'ensemble du comité de pilotage.

Organisation DU SMiB



COMITÉ SYNDICAL

BUREAU + 41 DÉLÉGUÉS

BUREAU



Christophe DOUGÉ
Montrevault-sur-Èvre
Président du SMiB



Luc CLOCHARD
Agglomération du Choletais
Vice-président du SMiB



Jean-Robert GACHET
Beaupréau-en-Mauges
Vice-président du SMiB



Christophe JOLIVET
Mauges-sur-Loire
Vice-président du SMiB



COMMISSION TRAVAUX



COMMISSION COMMUNICATION



COMMISSION CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE ET MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES

+ 5 délégués :

Dominique AUDOIN - Joël LANDREAU
Pascal MÉNARD - Danielle PINEAU
Michel PORTAL

MONTREVAULT-SUR-ÈVRE

Christophe DOUGÉ - La Boissière-sur-Èvre
Patrice NOYER - Chaudron-en-Mauges
Dominique AUDOIN - Le Fief-Sauvin
Jacques BIGEARD - Le Fueille
Alban COUÉRON - Montrevault
Moïse PETITEAU - Le Puiset-Doré
Michel BRUNEAU - Saint-Pierre-Montlamar
Henri GRATON - Saint-Quentin-en-Mauges
Joël PÉRAU - Saint-Rémy-en-Mauges
Gérard VERON - La Salle-et-Chapelle-Aubry

BEAUPRÉAU-EN-MAUGES

Dolorès AUGER - Andrezé
Philippe BERNARDET - Beaupréau
Christophe GALLARD - Beaupréau
Eric PASQUIER - La Chapelle-du-Genêt
Suzanne CESBRON - Jallais
Jean-Robert GACHET - Jallais
Pascal MENARD - La Jubaudière
Henri-Noël JEANNETEAU - Le Pin-en-Mauges
Françoise SOULARD - La Poitevineière
Jérôme MADY - Saint-Philbert-en-Mauges
Guy CHESNÉ - Villedieu-la-Blouère

SÈVREMOINE

Marion BERTHOMMIER - Montfaucon-Montigné
Rachel HERAULT - Saint-André-de-la-Marche
Joël LANDREAU - Saint-André-de-la-Marche

MAUGES-SUR-LOIRE

Rémi ALBERT - Beausse
Pierre-Emmanuel PINEAU
Botz-en-Mauges
Jacques RETHORÉ
Bourgneuf-en-Mauges
Pierre-Yves BLAIN
La Chapelle-Saint-Florent
Dominique AUVRAY - Le Marillais
Alain CHEIGNON - Le Mesnil-en-Vallée

Christian MAILLET
Montjean-sur-Loire
Alain DAVID - La Pommeraye
Christophe JOLIVET
Saint-Florent-le-Vieil
Danielle PINEAU
Saint-Laurent-du-Mottay
Christophe GODET
Saint-Laurent-de-la-Plaine

CHALONNES-SUR-LOIRE

Hervé MENARD
Stéphane GUÉRIFF

CHEMILLÉ-EN-ANJOU

Jean-Pierre BODY - Chanzeaux
Pascal BROUARD - La Chapelle-Rousselin
Freddy BAUMARD - Saint-Georges-des-Gardes
Stéphane MERCEROLLE - La Tourlandry

AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS

Marie-Christine GALY - Bégrolles-en-Mauges
Jean-Paul BREGÉON - Cholet
Sylvie ROCHAIS - Cholet
Maurice MARSAULT - Le May-sur-Èvre
Patrice DELAUNAY - Nuaillé
Jean-Robert TIGNON - Saint-Léger-sous-Cholet
Christian USUREAU - Saint-Léger-sous-Cholet
Luc CLOCHARD - Trémentines
Marc GRÉMILLON - Trémentines
Michel PORTAL - Vezins

Le SMiB est une collectivité dont le fonctionnement s'apparente à celui d'une commune ou d'une communauté d'agglomération puisque ce sont des élus qui en gèrent le fonctionnement. Le comité syndical se réunit en général 5 fois par an pour valider les grandes orientations, tandis que le bureau se réunit mensuellement pour gérer les affaires courantes. Des commissions ont été créées pour travailler sur des sujets bien spécifiques et soumettre des propositions au bureau.

Le SMiB emploie 4 agents pour mettre en œuvre ses actions.

Depuis 2014, les personnes siégeant au conseil syndical du SMiB ont été renouvelées. 50 élus délégués ont ainsi été désignés, représentant chacun soit leur commune ou leur communauté d'agglomération, et constituant les « référents milieux aquatiques » locaux.



Restauration de la vallée de l'Avoye



Le ruisseau de l'Avoye

La commune de Montrevault-sur-Èvre a sollicité le SMiB afin de restaurer ce ruisseau. Ce petit cours d'eau s'écoule sur la partie est du bourg de Saint-Rémy-en-Mauges et se jette dans l'Èvre après avoir parcouru 2,2 km. Au mois de février, des travaux de restauration de la végétation des berges et des haies ont été réalisés afin de rajeunir la végétation et rouvrir l'espace. Suite à ces travaux d'abattage l'ensemble du bois a été valorisé :

- **Paillage** : suite au broyage des cimes,
- **Bois bûche** issu des branches.

Cet été, de nouveaux travaux seront engagés pour restaurer le fond du lit, les berges et les zones humides associées.

A certains endroits, le lit sera rechargé avec des graviers et cailloux. Les berges seront ponctuellement décaissées pour permettre au ruisseau de déborder et limiter l'érosion. Des mares et zones humides seront créées pour améliorer la qualité de l'eau et permettre à de

nouvelles espèces de coloniser ces types de milieux (amphibiens...). Ce site a fait l'objet d'une étude écologique par le CPIE Loire Anjou mettant en évidence certaines espèces sensibles voire protégées.

En parallèle, la commune envisage de mettre en valeur le site (cheminement, panneaux...) et d'avoir recours à l'écopâturage pour l'entretien de certaines parcelles.



Travaux de restauration ripisylve



La lettre WEB Des Bassins Èvre - Thau - S^t Denis

Le SMiB propose depuis 2014 une lettre web. Destinée aux acteurs des bassins de l'Èvre, de la Thau et du S^t Denis, ainsi qu'aux partenaires du SMiB, cette lettre présente l'actualité de la gestion de l'eau au niveau local et va au-delà, en abordant les nouveautés aux niveaux régional, national et européen.

Pour recevoir cette lettre, **inscrivez-vous sur la page d'accueil du site** :

www.evrethausaintdenis.fr

Contrat territorial Pollutions Diffuses



Bassin versant du S^t Denis

Sur le territoire du SMiB, la qualité de l'eau est moyenne à médiocre. Pour cette raison, le SMiB s'est lancé en novembre 2016 dans l'élaboration d'un programme d'actions contre les pollutions diffuses. Ces pollutions sont issues des rejets de toute la surface du territoire et se distinguent ainsi des rejets ponctuels et identifiables.

L'objectif du programme d'actions est de **lutter contre les pollutions diffuses agricoles et non agricoles** et de tendre ainsi vers une meilleure qualité des eaux. Cela passe par la réalisation d'une étude préalable, afin notamment de :

- Déterminer les **secteurs les plus vulnérables**,
- Définir les **actions** pertinentes à mener (formation, communication, diagnostics individuels, démonstration, acquisition de matériel...),
- **Programmer** les actions dans le temps et déterminer la façon de les mettre en place concrètement.

L'objectif de l'étude est d'aboutir à un programme d'actions **concerté et partagé par l'ensemble des acteurs du territoire**.

Alerte à la crassule



Crassule de Helms

En 2016, une plante exotique envahissante, la **Crassule de Helms** (*Crassula helmsii*) a été observée dans un plan d'eau du bassin de

l'Èvre. Cette espèce, originaire d'Océanie, peut coloniser toutes sortes de zones humides, des étangs et mares en passant par les simples terrains humides.

En formant un tapis flottant dense de plusieurs dizaines de centimètres d'épaisseur, la crassule de Helms transforme totalement l'écosystème des étangs et autres mares. Les autres espèces ne pouvant se développer, on aboutit à un peuplement monospécifique de Crassule de Helms. La baisse de biodiversité des secteurs envahis est donc drastique. Elle se multiplie par bouturage ; chaque fragment de plante peut former un nouveau pied. Sa capacité d'invasion est donc très importante.

Suite aux crues printanières de la Loire (juin 2016), une autre plante envahissante a été observée dans l'Èvre en amont du Marillais : la **jussie**.

Si vous constatez la présence d'une de ces plantes, il est nécessaire d'alerter le SMiB, le CPIE Loire Anjou ou tout autre organisme en mesure de transmettre l'alerte. Plus généralement, il est indispensable de proscrire l'introduction dans le milieu naturel de plantes exotiques d'aquarium (en évitant les vidanges dans le milieu naturel notamment), et d'éviter leur introduction dans les bassins extérieurs.

Zoom sur l'écopâturage



Écopâturage à Trémentines

Il n'est pas commun d'observer des moutons paître dans un bassin d'orage. Ce sont pourtant bien **moutons et chèvres** qui logent dans les **bassins de rétention du Balançon** et de la **Bréchoitière sur la commune de Trémentines**. Le troupeau y est en charge de l'entretien des espaces, on parle d'écopâturage. L'emploi des animaux pour l'entretien des espaces verts et naturels permet ainsi de ne plus recourir au matériel motorisé ou aux produits phytosanitaires. Outre le côté écologique, les animations liées à la présence d'animaux contribuent à la **convivialité** et à l'**attractivité des sites** et favorisent la création de lien social. Cette gestion des espaces d'un nouveau genre séduit d'autres collectivités qui se lancent dans la démarche.

Projet Agro-Environnemental et Climatique



Prairie humide (Fritillaire pintade)

Le SMiB en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Maine et Loire porte depuis 2016 un « **Projet Agro-Environnemental et Climatique** » (PAEC) sur le bassin de la Thau. Celui-ci rend le territoire éligible aux **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)** qui visent à rémunérer les agriculteurs qui s'engagent pour 5 ans à développer des pratiques combinant performances économique et environnementale. À travers cette action, le SMiB souhaite encourager les agriculteurs à faire évoluer leurs pratiques. En 2016, ce sont **10 agriculteurs** qui se sont lancés dans des MAEC, pour une **surface totale en contrat de 990 ha**. Le SMiB poursuit cette action en 2017 et invite les agriculteurs intéressés à se faire connaître.

L'ACTUALITÉ DU TERRITOIRE

L'assainissement en progrès constant



Station d'épuration de Villedieu-la-Blouère

Plusieurs projets d'amélioration des systèmes d'assainissement ont été réalisés ou sont en cours :

- **Nouvelle station** à la **Boissière-sur-Èvre** (inaugurée le 20 mai 2016),
- Fermeture de la station des Gardes rejetant dans le bassin de l'Èvre (Saint-Georges-des-Gardes), saturée, et transfert de ses effluents vers la **nouvelle station de Saint-Georges** (inaugurée en septembre 2016) rejetant dans le bassin versant de l'Hyrôme,
- **Renouvellement** de la station d'épuration de **Villedieu-la-Blouère** (mise en service en juin 2017),
- Lancement en 2017 de l'élaboration des **schémas directeurs d'assainissement sur les communes de Mauges Communauté**. Ce travail est effectué pour

définir la planification des travaux prioritaires et en amont du transfert de la compétence « assainissement » à Mauges Communauté en 2020,

- **Fermeture de la station de la Chapelle-du-Genêt**, saturée, et transfert de ses effluents à la station de Beupréau.

Ainsi, avec un assainissement plus performant sur le territoire, son impact sera moindre sur les milieux aquatiques.

Réfection du barrage de l'étang des Noues

L'étang des Noues, situé sur un affluent de l'Èvre sur la commune de Cholet, voyait son barrage se dégrader depuis plusieurs années. L'Agglomération du Choletais a donc entrepris de **reprenre le parement amont** du barrage durant l'hiver 2016-2017. Le plan d'eau a ainsi été abaissé d'1,8 m pour que l'ensemble des joints soient apparents. En parallèle, les **évacuateurs de crue** et les **vannes de vidanges** ont été restaurés. Le remplissage du plan d'eau a débuté en mars.



Travaux sur le barrage

La moule D'eau Douce : une mini station d'épuration



L'**Anodonte** (*Anodonta*), aussi appelée moule d'eau douce, est un genre de mollusque « bivalve » (à 2 coques) pouvant atteindre 20 à 25 cm, ce qui en fait le bivalve d'eau douce le plus grand d'Europe. Elle est présente sur les bassins Èvre - Thau - S^t Denis.

On la trouve dans le fond des cours d'eau et des plans d'eau relativement bien oxygénés. Elle se nourrit en filtrant l'eau pour en absorber le phytoplancton et les bactéries, jouant un rôle de « filtre ». De ce fait, elle accumule également tout un tas de polluants (métaux

lourds, hydrocarbures, éléments radioactifs, germes...) la rendant **impropre à la consommation**.

Outre ce rôle de filtre, elle sert d'hôte lors du cycle de reproduction d'un petit poisson, la **Bouvière**, présente également sur notre territoire. Cette espèce, classée à la Directive habitats-faune-flore, pond ses œufs dans les anodontes ; les alevins se nourrissent ensuite du sang de la moule. En échange, les larves de l'anodonte se fixent sur les écailles ou les branchies de la bouvière, et croissent dans un kyste jusqu'à leur éclosion.

Qu'est-ce que le SAGE ?

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) vise à planifier la gestion de l'eau à l'échelle d'un bassin versant. L'objectif est de concilier les usages de l'eau et les besoins des milieux aquatiques. **L'ensemble des documents d'urbanisme (PLU, SCOT...) et des décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec le SAGE.**

Ce document est élaboré par la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui réunit 3 collèges : les élus des collectivités territoriales, les usagers professionnels et associatifs, et les services de l'État et de ses établissements publics. Le portage administratif et financier du SAGE est assuré par le SMiB Èvre - Thau - St Denis.

Les étapes du SAGE



Grenouille agile

EDIT'EAU



Le Beuvron à Andrezé

C'est la dernière ligne droite pour notre Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Èvre - Thau - St-Denis, puisqu'il va être **soumis à enquête publique entre le 9 mai et le 12 juin 2017.**

Je vous invite donc à consulter ce document dans les mairies du territoire ou sur le site du SMiB et de faire part de vos remarques à la commission d'enquête.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) se réunira a posteriori pour intégrer les remarques issues de l'enquête publique et valider définitivement notre SAGE ; celui-ci devrait donc être signé par le préfet de Maine-et-Loire après les vacances d'été.

Nous avons profité de la dynamique créée autour de l'écriture du SAGE pour lancer avec la région des Pays de la Loire un **Contrat Régional de Bassin Versant**. Il nous permettra d'engager rapidement des actions pour la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Des travaux importants ont déjà été réalisés : renouvellement des stations d'épuration, travaux de restauration des cours d'eau, plans de gestion de l'herbe par les collectivités, réductions de l'utilisation de pesticides, économies d'eau... Continuons dans cette dynamique en pensant aux générations futures.

Jean-Robert GACHET
Président de la CLE

Colloque sur la gestion des eaux pluviales



Lotissement à La Pommeraye

Le 13 octobre 2016, le CPIE Loire Anjou a organisé, avec le soutien de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et en partenariat avec la commune de Mauges-sur-Loire, un **colloque sur la gestion intégrée des eaux pluviales**.

Plusieurs intervenants se sont succédés à la tribune, de la Police de l'eau aux communes venant témoigner de leurs réalisations, en passant par un bureau d'étude spécialisé sur le sujet et l'Agence de l'eau. Cette rencontre a permis de montrer la **nécessité d'aménager autrement l'espace public**, tout en démontrant de manière pédagogique que les solutions techniques existent depuis longtemps et fonctionnent bien sans canalisation ni tuyau, y compris dans les terrains peu filtrants.

Gageons que cet évènement a su faire prendre conscience aux élus et agents des collectivités présents **du virage à prendre dans les projets d'aménagement urbains**. L'ensemble des interventions sont disponibles sur le site internet du CPIE Loire Anjou.

Élaboration du SAGE - Dernière ligne Droite !

Suite à la validation du projet de SAGE par la CLE le 10 novembre 2015, les démarches de consultation ont été lancées en 2016 :

- Consultation du Comité de bassin Loire-Bretagne (printemps 2016),
- Consultation des collectivités et des assemblées d'avril à août 2016,
- Consultation de l'Autorité environnementale d'octobre 2016 à janvier 2017.

La consultation du Comité de bassin, des collectivités et des assemblées a permis de faire remonter **près de 60 remarques** qui ont été prises en compte pour faire évoluer le projet de SAGE. Le contenu des remarques était très variable :

- Simples remarques de forme ou demandes de précisions,

- Demandes de prise en compte d'éléments complémentaires, mise à jour de données, de carte,
- Demandes d'éclaircissement ou de modification de la rédaction...

Le projet de SAGE est ensuite soumis à **enquête publique** ; cette enquête d'un mois minimum aura lieu **du 9 mai au 12 juin**. L'ensemble des citoyens a donc l'occasion de **s'exprimer** en déposant des **avis sur internet** (site internet de la Préfecture), dans les lieux de mise en consultation du projet des SAGE (mairies) et lors des permanences tenues par les commissaires enquêteurs.

Ces derniers auront la tâche de recueillir, synthétiser et prendre en compte les remarques émises afin de rédiger un avis qui sera transmis à la CLE pour prise en compte et modification du projet de SAGE. **Le projet sera ensuite transmis au Préfet pour approbation finale, qui marquera le lancement de la mise en œuvre du SAGE.**

ENQUÊTE PUBLIQUE

Pesticides : du nouveau pour 2017 ?



Rue à Saint-Florent-le-Vieil

A partir du 1^{er} janvier 2017, la loi de transition énergétique pour la croissance verte **interdit aux collectivités publiques d'utiliser ou de faire utiliser des pesticides** pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des voiries

ou des promenades accessibles ou ouverts au public. Les communes doivent ainsi faire évoluer leur gestion des espaces verts pour respecter la réglementation.

Sur le territoire du SMiB, les collectivités se sont engagées depuis plusieurs années à réduire l'usage des produits phytosanitaires. Accompagnées par le CPIE Loire Anjou, elles ont adapté leur gestion des espaces verts à l'enjeu zéro phyto.

Les **riverains et jardiniers amateurs** peuvent eux-aussi accompagner cette démarche, d'autant qu'ils seront également **concernés par cette interdiction dès 2019**. La vente en libre-service de produits phytosanitaires est déjà interdite aux jardiniers amateurs depuis le 1^{er} janvier 2017.



Au sein des communes, les **citoyens sont invités à s'associer à cette démarche**. À Mauges-sur-Loire, plus de 70 habitants ont participé à des actions de fleurissement de pieds de murs. Près de 2 000 mètres linéaires ont ainsi été ensemencés depuis 2013 par les habitants eux-mêmes.

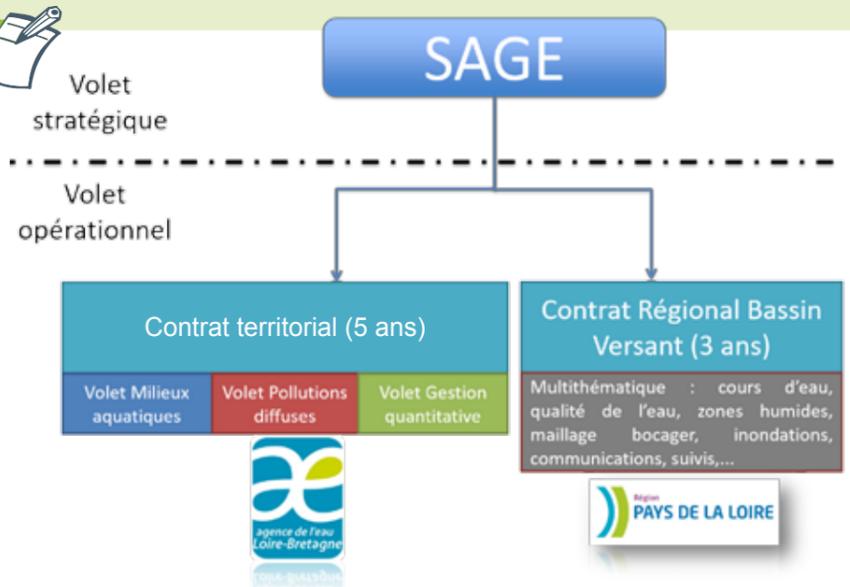
De cette manière, les collectivités et les riverains s'impliquent dans l'embellissement des communes et dans la création du patrimoine végétal de demain.

Contrat Régional de Bassin Versant

Le SMiB a été désigné « chef de file » pour l'élaboration d'un « Contrat Régional de Bassin Versant » (CRBV). Il s'agit d'un dispositif du **Conseil Régional des Pays de la Loire** qui vise à financer les projets de mise en œuvre du SAGE, sur **une durée de 3 ans**.

Il va recenser tous les projets, actions de communication, études et travaux, concourant à la préservation et la restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Ainsi, les collectivités et associations du territoire pourront bénéficier de **financements allant de 10 à 80 %** des sommes engagées.

Les projets seront recueillis et mis en forme par la cellule d'animation du SAGE, puis transmis au Conseil Régional après validation par la CLE. L'objectif est de finaliser le CRBV dans la continuité de l'approbation du SAGE, soit dès le début 2018. Il viendra en complément du dispositif de contrat territorial de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.



ZOOM SUR LA GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES

La gestion intégrée des eaux pluviales vise à **favoriser l'infiltration des eaux « à la parcelle »**, et à limiter ainsi fortement la pose de centaines de mètres de tuyaux et la création de bassins tampons. Il s'agit de profiter de tous les espaces déjà prévus ou existants (espaces verts, stationnements, toits plats, noues enherbées chaussées stockantes, etc.) pour retenir temporairement et infiltrer les eaux de

pluie. Ces techniques ont un triple avantage :

- Elles entraînent un **gain de place important**, avec une quasi absence d'ouvrages dédiés uniquement à la gestion des eaux pluviales,
- Elles **diminuent** largement les **charges d'entretiens** (aucun espace supplémentaire à gérer, étant donné que l'on utilise des espaces déjà existants/prévus),

- Elles **coûtent moins cher à la réalisation**, du fait de l'économie de canalisations et de bassin tampon.

La disposition 45 du projet de SAGE demande à ce que la gestion intégrée des eaux pluviales soit mise en œuvre dans les nouveaux projets d'aménagement.